

Épargne de prévoyance 3a

Seulement épargner ou investir en même temps – vous avez le choix

Pour utilisation à des fins de marketing

Description sommaire

Avec nos comptes de prévoyance 3a classiques, profitez d'avantages fiscaux et d'une rémunération attrayante à long terme pour votre pilier 3a. Et si vous investissez tout ou partie de votre capital de prévoyance dans un fonds de prévoyance 3a, vous bénéficierez de chances de rendement supplémentaires. Notre gamme de fonds de prévoyance se compose de fonds de placement de différents prestataires soigneusement sélectionnés par la banque en tenant compte de différents critères de qualité. Nous accordons une importance particulière au rapport prix-prestation, au caractère durable et à la diversité de notre offre, et essayons ainsi de mettre à la disposition de nos clientes et clients la meilleure sélection de fonds possible.

Montants de versement maximaux pour le pilier 3a

- CHF 7 056 pour les actifs avec caisse de pension
- 20 % du revenu net de l'activité lucrative, au maximum CHF 35 280 pour les actifs sans caisse de pension.

Public visé

Compte, fonds de prévoyance ou une combinaison des deux – avec l'épargne de prévoyance 3a, tout est possible. La solution optimale dépend avant tout de la durée pendant laquelle vos avoirs de prévoyance resteront investis.

- Un compte de prévoyance 3a sera adapté si vous prévoyez de retirer vos avoirs de prévoyance dans les quatre prochaines années.
- Si vous épargnez à plus long terme, investir vos avoirs de prévoyance dans un fonds de prévoyance est une alternative intéressante. **Car il faut savoir qu'en matière de placements, plus l'argent reste placé longtemps, meilleures sont les chances de rendement.**

Vos avantages

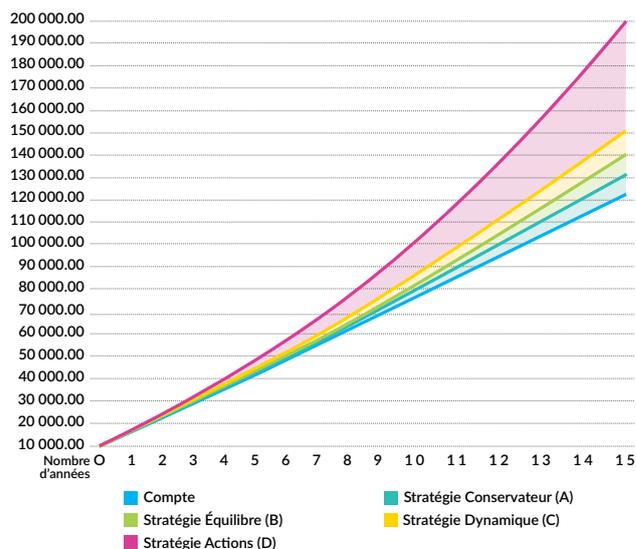
- Seulement épargner ou investir en même temps – vous avez le choix
- Partenaire fiable proposant l'un des meilleurs taux d'intérêt en Suisse
- Gamme de plus de 30 fonds de prévoyance intéressants de différents partenaires
- Les versements peuvent être déduits des impôts
- Ouvrir plusieurs comptes de prévoyance 3a gratuitement, sans frais de tenue de compte

Comparatif des performances sur 10 ans

Avoir initial : CHF 10 000

Périodicité des versements : CHF 7 056 par an

Base de calcul : taux d'intérêt historiques et rendements des 10 dernières années



Capital de prévoyance à l'échéance avec la solution de compte : CHF 83 407

Capital de prévoyance à l'échéance avec la stratégie Actions : CHF 114 866

Différence CHF 31 459

Base pour l'exemple de calcul et remarques

- Compte de prévoyance 3a : taux d'intérêt moyen des 10 dernières années pour le compte : 0,67 % par an
- Fonds de prévoyance 3a de la stratégie de placement Conservateur (A) : rendement moyen des 10 dernières années : 1,57 % par an
- Fonds de prévoyance 3a de la stratégie de placement Équilibre (B) : rendement moyen des 10 dernières années : 2,43 % par an
- Fonds de prévoyance 3a de la stratégie de placement Dynamique (C) : rendement moyen des 10 dernières années : 3,29 % par an
- Fonds de prévoyance 3a de la stratégie de placement Actions (D) : rendement moyen des 10 dernières années : 6,64 % par an

La comparaison s'appuie sur la performance passée et ne constitue pas un indicateur sûr quant à l'évolution future des valeurs.

Date de référence : 31.03.2024.

Base : fonds de prévoyance dans le cadre de l'épargne de prévoyance 3a de la Banque CIC, rendement actions sur la base du benchmarking, sources : Bloomberg, VZ Vermögenszentrum

Épargne de prévoyance 3a

Seulement épargner ou investir en même temps – vous avez le choix

Fonds de prévoyance 3a

Nos fonds de prévoyance 3a investissent dans des actions, des obligations, dans l'immobilier ainsi que dans d'autres classes d'actifs et vous permettent d'épargner en toute flexibilité pour votre retraite. Grâce à notre vaste offre, vous avez le choix entre plus de 30 fonds de prévoyance de différents prestataires. En investissant la totalité ou une partie de vos avoirs de prévoyance dans des fonds de prévoyance, vous pouvez multiplier vos chances de rendement.

Vous aimeriez investir dans un fonds de prévoyance, mais ne savez pas exactement quel est le bon fonds pour vous ? Aucun problème, car nous vous proposons un conseil professionnel et vous aidons à choisir le fonds qui vous convient.

Risques

L'avoir est lié dans le cadre du pilier 3a et ne peut être retiré que dans certains cas précis (cf. Retraits). En cas de faillite de la banque, l'avoir de prévoyance 3a est privilégié jusqu'à CHF 100 000 au maximum.

Traitement fiscal (en Suisse)

Les versements dans le pilier 3a peuvent être entièrement déduits du revenu imposable. Les intérêts perçus et les avoirs de prévoyance sont exonérés d'impôt, y compris de l'impôt anticipé. En cas de retrait, un taux d'impôt réduit est appliqué.

CIC eLounge

CIC eLounge est la solution d'e-banking moderne de la Banque CIC qui vous permet d'avoir facilement et rapidement une vue d'ensemble de vos avoirs, et même de souscrire et restituer des parts de fonds de prévoyance à tout moment. Pour une flexibilité maximale, CIC eLounge est disponible 24 heures sur 24 aussi bien sous forme d'App qu'en version sur ordinateur. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse cic.ch/fr/elounge-info.

Prix et conditions

Pour connaître le taux d'intérêt actuel, veuillez consulter la vue d'ensemble des taux d'intérêt sur les comptes :

cic.ch/fr/taux-d-interet



Ouverture, clôture de compte : sans frais*

Gestion / arrêté de compte : sans frais

Délai de préavis : 3 mois**

Fonds de prévoyance : premier investissement à partir de CHF 1 000, investissements ultérieurs à partir de CHF 500

CIC eLounge: sans frais

*Exception pour la clôture : en cas de retrait anticipé pour le financement d'un logement en propriété à usage propre et en cas de départ définitif de la Suisse, des frais de traitement sont facturés (pour des informations détaillées, voir l'aperçu de la gamme de comptes à l'adresse cic.ch/tarifs)

**S'applique uniquement au transfert dans une autre institution de prévoyance du pilier 3a

Retraits

Retrait ordinaire : au plus tôt 5 ans avant l'âge de la retraite et, en cas de poursuite de l'activité, au plus tard 5 ans après l'âge de la retraite.

Possibilités de retrait anticipé

- Acquisition d'un logement en propriété à usage propre
- Début d'une activité lucrative indépendante
- Émigration hors de Suisse
- Perception d'une rente entière d'invalidité
- Rachat dans une caisse de pension

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document est uniquement destiné à des fins d'information et de marketing et à un usage par son destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux États-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version en vigueur) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.